



*Mairie de Plainval*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLAINVAL  
SÉANCE DU 10 mai 2024**

Envoyé en préfecture le 17/05/2024

Reçu en préfecture le 17/05/2024

Publié le

ID : 060-216004895-20240510-DEVIS\_ENBAS-DE



L'an deux mil vingt-quatre, le dix mai à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Samuel, Maire.

Date de  
Convocation :  
05/05/2024  
Date d'affichage :  
05/05/2024  
Membres en  
Exercice : 11  
Membres  
Présents : 7  
Membres votants :  
8  
Délibération n°  
24-2024

**Présents** : Messieurs Samuel DOVERGNE, Taylor BETHELMY, Mesdames Coralie LETOCART, Katia VARESI Evelyne CAUWEMBERGHS, Gwenaëlle LEROY, Marjorie DARCAIGNE, - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T

**Absents excusés / pouvoirs** : Monsieur Franck JONCKHEERE, Mesdames Blandine DARDANT et Laetitia BERNAUX,

Absents non excusés : Monsieur Joël GALEK

**Secrétaire de séance** : Madame Gwenaëlle LEROY

### Devis réaménagement d'un parterre rue d'en bas

Le conseil municipal a pour projet de modifier le trottoir au niveau du 33 rue d'en bas sur une surface de 26m<sup>2</sup> et d'y installé un parterre.

Monsieur le Maire présente un devis établi par la société TAD TRANSPORT d'un montant HT de 2800.00 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 7 Pour, 1 abstention

APPROUVE le devis de la société TAD TRANSPORT pour un montant HT de 2800.00 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit devis.

Plainval, le 10 mai 2024

Le Maire

Samuel DOVERGNE



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations

La Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, le
- transmission en sous-préfecture le,
- publication le,